

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Projets de Révisions allégées du
Plan local d'Urbanisme de
la Commune de Pavie

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de révisions allégées du
PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 12 décembre 2022 de

M. le Maire de : Parvie 32 550

M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. CAHUZAC Alexis qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 02 janvier 2023 au 31 janvier 2023

les lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h

les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de _____ à _____

les vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

Siège de l'enquête : Mairie de Parvie - Place de la mairie

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : _____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 2 janvier 2023 de _____ à _____ et de 14h00 à 17h00

les mardi 31 janvier 2023 de _____ à _____ et de 14h00 à 17h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur au siège de la commune.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique à : pavie.revisions.plu@gmail.com

Ces observations et propositions doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique (du 02 au 31 janvier 2023), la date de réception faisant foi.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de révisions allégées du
PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 12 décembre 2022 de

M. le Maire de : Parvie 32 550

M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. CAHUZAC Alexis qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 02 janvier 2023 au 31 janvier 2023

les lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h

les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de _____ à _____

les vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

Siège de l'enquête : Mairie de Parvie - Place de la mairie

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : _____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 2 janvier 2023 de _____ à _____ et de 14h00 à 17h00

les mardi 31 janvier 2023 de _____ à _____ et de 14h00 à 17h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 02 janvier 2023 à 14h00 heures

Observations de M⁽¹⁾

M. Jean François LOUSTAUDINE
Je suis OK pour la proposition de Modif.
des zonage, chemin de Trouilles parcelle 25.

le 18/01/2023 à 10h00

M. Eric GUYRE - 116 chemin de Gilardoni - 32580 PANNE
RAS - OK pour modification n°1 -

le 24/01/2023

M. FRITZ Frederick et Mme FRITZ Marie-France
Nous souhaitons que les parcelles du 51 et 53 chemin de Trouilles
soient entièrement remises dans leur intégralité constructibles pour
pouvoir faire les modifications éventuelles, particulièrement sur la parcelle
N°1 en Zone U+11 - 170 où se trouve une habitation qui serait emplantée d'une
partie constructible et empêcherait l'extension du bâtiment vers la vallée.
(voir Plan dans le Dossier)

Merci Beaucoup

M. FRITZ

De : nicolas milhas <nicolasmilhas@gmail.com>

Envoyé : mercredi 18 janvier 2023 14:41

À : Accueil@mairie-pavie.fr

Objet : Modification plan urbanisme

Bonjour,

Suite a ma consultation de la révision du PLU de Pavie le 18 janvier 2023, je voudrais déplacer le fossé classé en zone naturelle car il ne passe pas à l'endroit où il est indiqué. De plus, il va gêner lors de mon prochain projet de Bâtiment de stockage de fourrage et matériel.

Je vous ai mis en pièce jointe la photo du fossé où il est classé (trait rouge) et là où il faut le décaler puisqu'il y passe maintenant (trait bleu)

Je voudrai aussi savoir s'il serait éventuellement possible que sur le haut de la parcelle AN 142 je construisse ma maison principale en tant que chef d'exploitation. Elle serait ma maison principale, pour me rapprocher du siège d'exploitation dû à mon activité d'élevage.

Restant à votre disposition par tel : 0671210481

Mail: nicolasmilhas@gmail.com



📍 pavie, 32550



ou rechercher par parcelle



PLAN DU SITE

- Accueil
- Présentation du GPU
- Historique des évolutions du GPU
- Cartographie
- Recherche avancée
- Connexion / Inscription
- Services

AIDE

- FAQ
- Manuels et Vidéos
- Formations
- Contacts et Liens utiles
- Assistance
- Glossaire

LÉGAL

- Mentions Légales
- Conditions Générales d'Utilisation
- Cookies et statistiques
- Crédits
- RGPD

PARTENAIRES

- geoportail.gouv.fr
- data.gouv.fr
- gouvernement.fr
- legifrance.gouv.fr
- france.fr
- service-public.fr
- © IGN







Mme ANTONIOLLI Jennifer et Fabrice
2332 chemin de Besmaux
32550 Pavie
Tél :0620367416
Mail : contact.antofab@gmail.com

Pavie, le 25 Janvier 2023

Mr Le Commissaire-Enquêteur
Mairie de Pavie
32550 Pavie

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la procédure de révisions du PLU, nous venons par la présente, présenter une requête de modification de zonage du PLU réviser.

Propriétaire des parcelles toutes attenantes 000AX202, 000AX126, 000AX178 et 000AX180 « Au bout du Bois » 32550 Pavie.

La requête ce porte sur la parcelle 000AX202 qui a pour accès le chemin rural n°48 qui le longe depuis le chemin de Besmaux. Une Mare mitoyenne en bord de route, en empêche l'accès directement depuis le chemin de Besmaux. Nous pouvons y accéder par le tour de maison en traversant les autres parcelles.

Sur le plan du PLU, sur cette parcelle, il a été oublié un hangar, qui a un usage professionnel et de stockage. Ce hangar est existant et apparait au cadastre, bien déclaré au recensement du service cadastral des impôts.

Vous trouverez en pièce jointe, une impression récupérer sur cadastre.gouv, ainsi qu'une vue aérienne récupérer sur Géoportail ou celui-ci est bien représenté.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir le faire réapparaître.

Nous souhaiterions que ce hangar soit intégré dans la zone constructible, ainsi que le derrière de l'habitation afin de nous permettre de réaliser notre projet d'extension d'habitation et piscine. Ce qui en l'état du PLU proposer n'est pas réalisable.

Nous nous permettons d'apporter une proposition de zone différente, apporté manuellement sur le plan ainsi que la représentation du hangar.

Nous vous remercions de l'importance que vous apporterez à notre requête,
Nous restons à votre disposition, pour une visite éventuelle sur site,

Dans l'attente, bien cordialement,

Mme ANTONIOLLI Jennifer et Fabrice

Informations littérales relatives à 4 parcelles sur la commune : PAVIE (32).

Références de la parcelle 000 AX 202

Référence cadastrale de la parcelle	000 AX 202
Contenance cadastrale	20 002 mètres carrés
Adresse	AU BOUT DU BOIS 32550 PAVIE

Références de la parcelle 000 AX 126

Référence cadastrale de la parcelle	000 AX 126
Contenance cadastrale	2 110 mètres carrés
Adresse	AU BOUT DU BOIS 32550 PAVIE

Références de la parcelle 000 AX 178

Référence cadastrale de la parcelle	000 AX 178
Contenance cadastrale	702 mètres carrés
Adresse	2332 CHE DE BESMAUX 32550 PAVIE

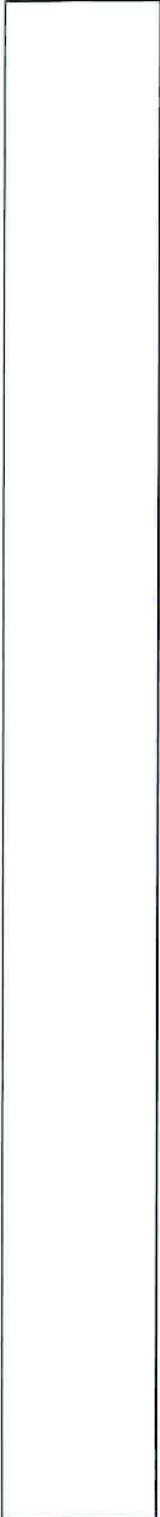
Références de la parcelle 000 AX 180

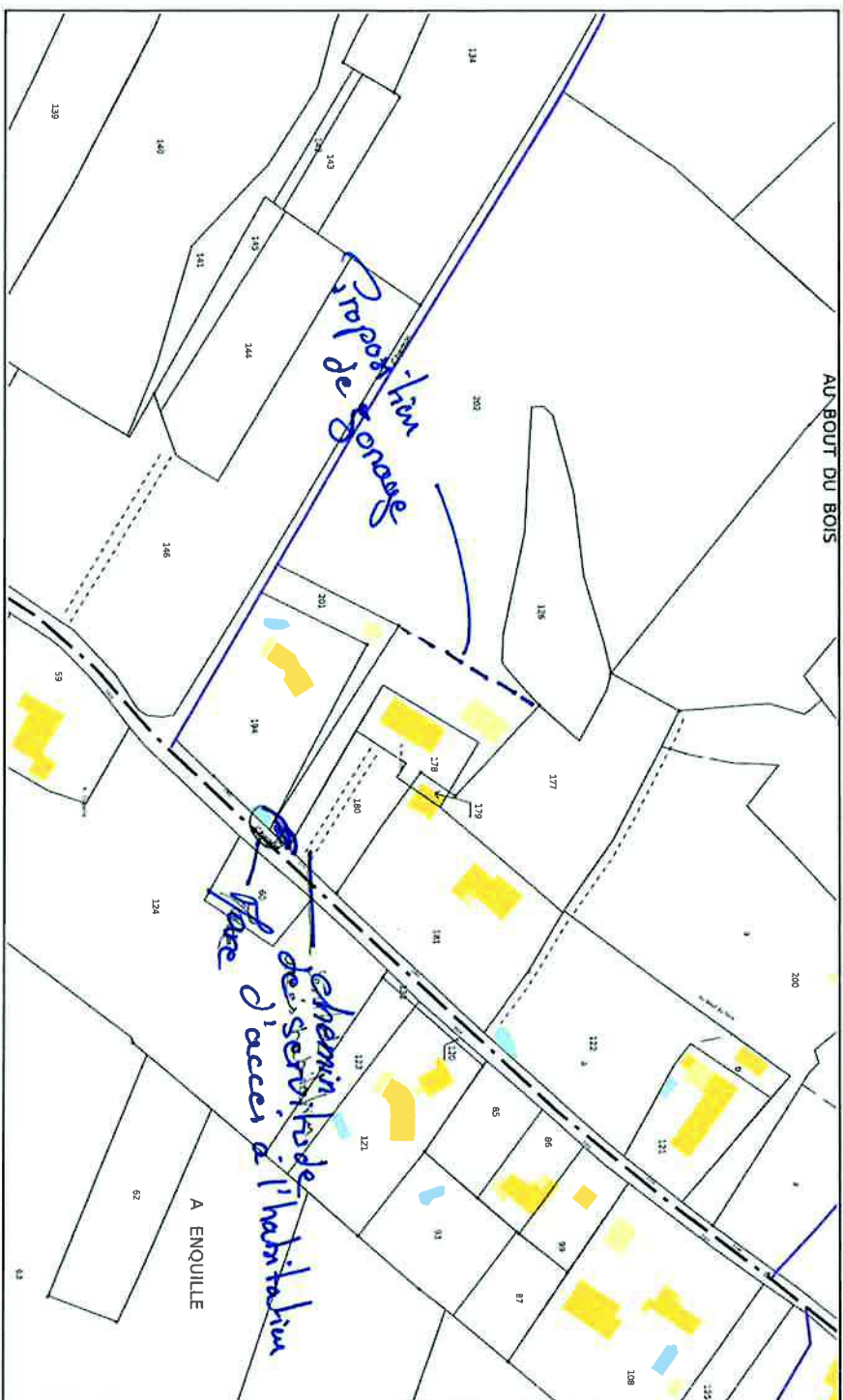
Référence cadastrale de la parcelle	000 AX 180
Contenance cadastrale	1 019 mètres carrés
Adresse	AU BOUT DU BOIS 32550 PAVIE



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/informations-legales

Longitude : 0° 34' 20" E
Latitude : 43° 35' 42" N



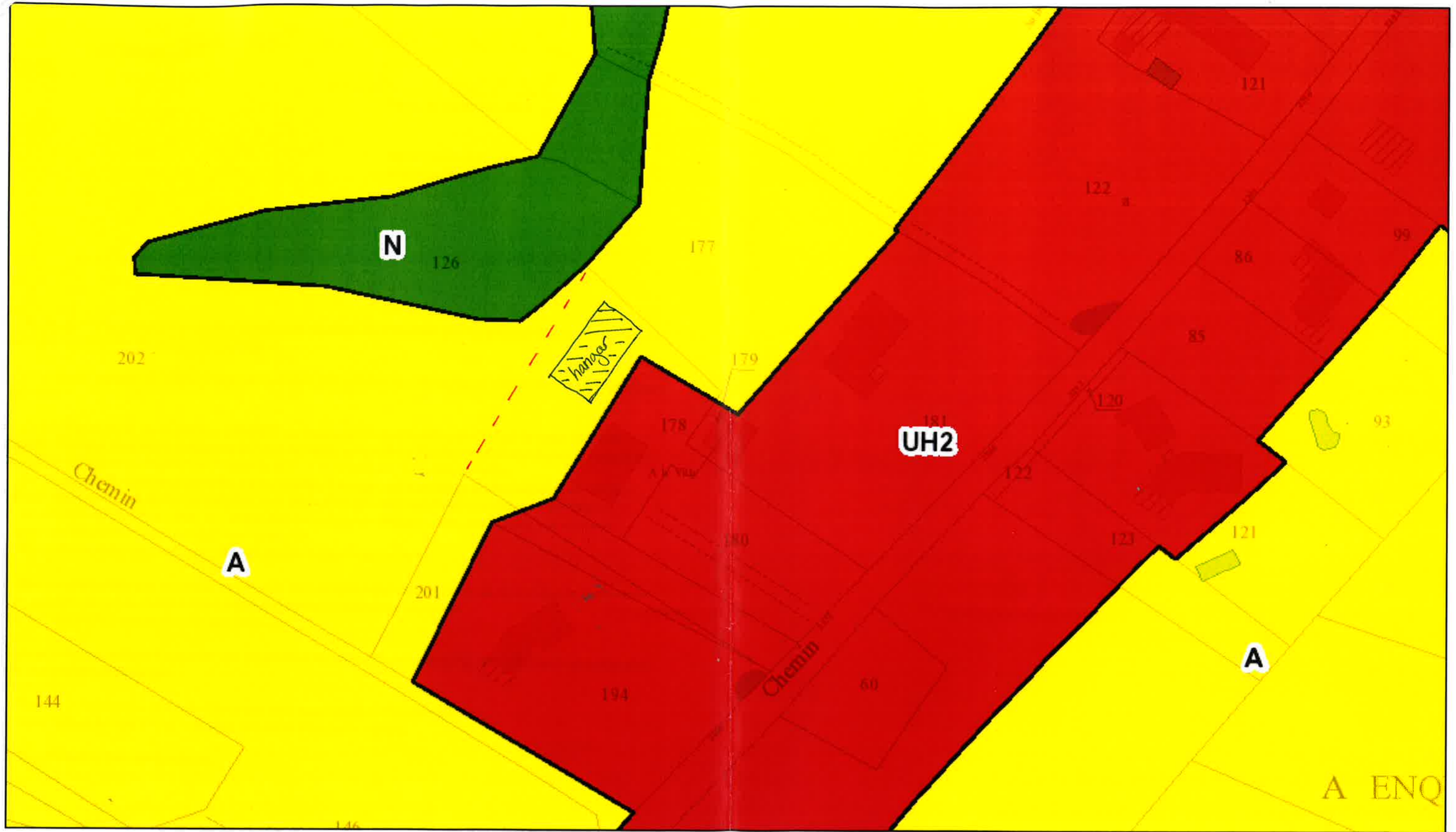


Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

© 2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral

Impression



25/01/2023, 10:34:29

- Communes
- Renvoi numéro de parcelle

